

Laval, le 15 février 2013

Le collectif « *Revoir le stationnement* »
66, rue du 124^{ème} R.I.
53 000- Laval
revoirstationnement@laposte.net

à Monsieur le Maire de Laval

Monsieur le Maire,

Par cette lettre ouverte, nous souhaitons, en notre nom et au nom des 1500 personnes qui ont signé nos pétitions, vous faire part des problèmes engendrés par la nouvelle organisation du stationnement à Laval, à savoir :

- **le fait tout d'abord, que la concertation n'ait visiblement eu lieu qu'avec une infime partie des usagers** (d'après les remontées que nous avons, seuls 20% environ des commerçants disent avoir été mis au courant du projet dans son ensemble et l'approuver, les autres y étant totalement ou partiellement opposés, surtout pour les mesures qui concernent les résidents et les salariés que la majorité d'entre eux jugent tout à fait excessives). En ce qui concerne les résidents et les salariés, mis à part ceux qui sont proches de syndicats ou de partis politiques, ils disent dans l'ensemble avoir été très surpris par les mesures prises. Sans parler du désarroi de beaucoup de personnes handicapées qui ont dû se déplacer à la mairie pour rappeler leurs problèmes.

- **La totale improvisation dans la mise en place du projet** (changement de tarif début janvier pour les salariés habitant à l'extérieur de Laval, incapacité d'Urbis Park de fournir les macarons pour ces mêmes salariés, non-prise en compte en ce qui concerne les parkings barrières du passage des véhicules de secours comme les pompiers, des véhicules de transport de fonds, des véhicules de livraison indispensables pour les commerces...)

Pour les résidents

- **L'extension injustifiée des zones payantes dans des rues non-commerçantes, parfois sans problème de stationnement, ou encore mieux, dans des rues dont le stationnement est déjà réservé aux riverains** (rue Albert Després), la multiplication des abonnements compensant ainsi largement la baisse toute relative des abonnements en zone rouge.

- **L'interdiction pour les résidents de stationner devant chez eux, même si leur rue est vide, sans acquitter un abonnement, ce qui équivaut à une augmentation de taxe foncière de 99 euros par an, très mal venue après l'augmentation très importante de 2008.** En plus, cette taxe est particulièrement injuste puisque le tarif n'est pas proportionnel aux revenus. Si le but de cette mesure, comme vous l'avez indiqué est de fournir à des riverains qui ne demandaient rien une « *protection anti-voiture ventouse* », alors pourquoi les faire payer ?

- Plusieurs cas concrets nous ont été rapportés de **difficultés pour vendre une maison située en zone payante**, les éventuels acquéreurs s'inquiétant des conséquences sur leur budget et de la difficulté de recevoir des visites.

- **Les personnes à mobilité réduite résidant en zone rouge rencontrent de plus en plus de difficultés dans leur vie quotidienne.**

- Beaucoup de résidents, notamment les plus âgés, nous ont fait part de leurs **inquiétudes concernant la visite de leurs proches** qu'ils craignent de voir devenir de plus en plus rares.

- **Pour les résidents les plus modestes** (étudiants, chômeurs, petits retraités, salariés avec de faibles revenus...) , l'abonnement de 99 euros par an représente une charge financière supplémentaire **insupportable**.

- **Les résidents en zone rouge n'ont pas le droit d'y garer leur voiture**. La zone rouge étant de plus en plus étendue, ils doivent aller de plus en plus loin pour trouver une place.

Pour les salariés, les parents d'élèves scolarisés en zone payante et l'ensemble des usagers

- **Certains usagers paient même un abonnement sans avoir l'assurance de pouvoir se garer** : ils paient donc pour un service qui, au total, ne leur est pas rendu.

- **Les répercussions pour un certains nombre d'usagers, notamment les plus modestes, obligés de choisir entre payer un abonnement très coûteux ou stationner de plus en plus loin du centre-ville**, ce qui allonge en fait leur temps de transport et a des répercussions directes sur leur niveau de vie (temps supplémentaires à payer à la nourrice pour les jeunes mamans alors que le salaire n'augmente pas...) ou sur leur vie familiale (rentrée le soir à la maison de plus en plus tardive, notamment pour les salariés du commerce).

- **Le coût très élevé des abonnements pour les salariés qui viennent d'autres communes** (23 euros par mois), la raréfaction des places gratuites rendant obligatoire la prise d'un abonnement.

- **Les parents d'élèves** s'inquiètent également du coût pour récupérer leurs enfants.

- **Certains commerçants** redoutent des difficultés pour se faire livrer des marchandises lourdes ou encombrantes. D'autres qui ont besoin de reprendre rapidement leur véhicule pour emmener des clients à plusieurs reprises dans la journée souhaitent des tolérances de stationnement .

- Nous souhaitons attirer également votre attention sur **les risques accrus d'accidents pour les piétons qui traversent les parkings barriérés , notamment celui de la place du 11 novembre**. Certains automobilistes pressés de quitter le parking avant la fin de la première heure afin de bénéficier de la gratuité, démarrent en trombe et roulent à vive allure pour rejoindre la sortie, au risque de renverser les piétons.

Et, sur un plan plus global,

- **La raréfaction volontaire des stationnements gratuits en centre-ville** avec comme conséquence pour les usagers le fait de devoir payer obligatoirement la société Urbis

Park pour pouvoir stationner. Il y a là manifestement une accapitation de l'espace public par une société privée dans un but de rentabilité maximale, avec l'accord de la collectivité locale.

- **Une sous-occupation des rues et des parkings payants dans la journée alors que les zones gratuites sont saturées.** L'utilisation de l'espace est déséquilibrée, au motif officiel de favoriser l'arrivée d'éventuels consommateurs. Mais **le centre-ville n'est pas qu'un espace de consommation, il est aussi pour beaucoup d'usagers un lieu de vie, un lieu de promenade et un lieu touristique.** Or ces différentes fonctions ne sont pas prises en compte de manière égale, la fonction consommation étant seule favorisée au détriment des autres, ce qui risque au total, à notre avis, d'appauvrir le centre-ville en lui donnant simplement une fonction marchande.

Notre collectif « *Revoir le stationnement* » est un collectif citoyen et **apolitique** qui regroupe des résidents, des commerçants, des salariés, des parents d'élèves et des personnes à mobilité réduite tous concernés directement par le sujet. Notre objectif est d'obtenir que le plan de stationnement à Laval soit revu après étude du dossier et concertation réelle avec l'ensemble des usagers (commerçants, salariés, résidents, personnes handicapées) **afin que chacun puisse vivre et travailler à Laval dans les meilleures conditions possibles.**

Nous demandons également le retour à une gestion municipale du stationnement seule à même, à notre avis, de préserver les intérêts des usagers, de permettre une souplesse dans les aménagements nécessaires et de garantir l'aspect réversible des initiatives mises en place.

En attendant, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de prendre **des mesures correctives pour résoudre au mieux les problèmes posés.**

Après consultation de nos membres et des personnes qui ont signé nos pétitions, voici les mesures correctives que nous proposons :

1- Tous les riverains de la zone verte (**et particulièrement ceux qui n'ont pas de garage et qui sont souvent aussi les plus modestes**), réclament **la gratuité, au moins pour une voiture.** Cette mesure est unanimement préférée à une réduction de la zone verte qui entraînerait de nouveaux frais (effacement des peintures au sol, retrait des horodateurs). Cela permettrait également de réduire les tensions dans les rues gratuites qui jouxtent les zones vertes puisque les riverains les plus modestes vont s'y garer.

2- **En zone rouge, les résidents qui n'ont pas de garage** et sont victimes d'un découpage arbitraire **réclament la possibilité de garer leur véhicule dans les mêmes conditions qu'en zone verte** (au moins une voiture gratuitement dans leur rue et dans les rues ou parkings avoisinants.)

3- Nous demandons également **la gratuité pour les salariés**, qu'ils habitent ou non Laval, **parce qu'il nous semble indécent de demander à des gens qui gagnent parfois moins que le SMIC de payer pour aller travailler.**

4- Les parkings gratuits existants (Corbineau, Hercé) doivent être préservés et de nouveaux parkings gratuits doivent être créés aux abords du centre-ville : par exemple, pourquoi ne pas en prévoir un dans l'aménagement de la gare ? Des petites unités sont aussi possibles dans plusieurs endroits (quartier Ste Catherine par exemple ou avenue du Maréchal Leclerc). Nous sommes persuadés que des solutions existent qui permettent à la fois de favoriser la rotation des véhicules en centre-ville et de proposer des solutions de parkings gratuits aux personnes qui viennent travailler ou étudier à Laval.

Les parkings gratuits existant à l'extérieur de la ville ne correspondent pas, à notre avis, aux besoins des salariés ou des étudiants car ils sont trop éloignés et il n'y a pas assez d'habitants à Laval (54 000 habitants) pour envisager une solution de transport efficace et peu chère entre ces parkings et le centre-ville. Et puis, il faut bien reconnaître que si utiliser les transports en commun ne pose pas de problème pour une personne seule, c'est déjà beaucoup plus difficile lorsqu'on a des enfants en bas-âge, en poussette par exemple, et qu'il faut les emmener à la crèche ou à l'école, puis se rendre ensuite à son travail.

5- 30 minutes de stationnement gratuit (en période scolaire, entre 11h30 et 12h et entre 16h15 et 18h) **pour les parents** dont les enfants fréquentent une école en zone payante.

6- La possibilité de stationner gratuitement et sans limitation de temps (place avec une croix ou place spécial handicapés) à proximité de leur domicile **pour les personnes à mobilité réduite qui résident en zone rouge et qui n'ont pas de garage.**

7- Des tolérances de stationnement pour les commerçants tenant compte des exigences de leur métier (livraison de produits lourds ou encombrants, obligation de récupérer rapidement son véhicule pour conduire des clients à de nombreuses reprises dans la journée ...)

8- Un ou deux macarons gratuits pour les résidents (visites de leurs proches)

Nous souhaiterions que ces mesures soient appliquées le plus rapidement possible et non pas dans un délai de trois mois, ce qui nous semble quelque peu une manière de différer le problème en attendant que les tensions retombent.

Accès aux études

Nous avons également une autre demande à vous faire : nous supposons qu'avant de mettre en place ce plan de stationnement, des études ont été effectuées soit par les services municipaux, soit par un bureau d'études. Il nous semble essentiel par exemple de connaître le nombre de personnes qui viennent chaque jour travailler sur Laval afin de leur proposer des solutions de stationnement acceptables. **Une étude précise des flux a-t-elle été réalisée ? Est-elle accessible au public ?**

Nous aimerions aussi prendre connaissance de la grande étude « projets urbains Laval 2021 » réalisée par un cabinet d'architecture parisien. Cette étude est mentionnée dans le dossier de l'aménagement de la gare, mais le service de l'urbanisme nous a informés qu'elle n'était pas accessible au public. Il nous semble pourtant profitable que les citoyens qui

vivent à Laval aient la possibilité d'être mis au courant des projets envisagés pour leur ville. Pouvez-vous nous dire **quand** cette étude sera consultable par le public ?

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations et nous restons   votre disposition pour tout renseignement suppl ementaire ou toute concertation  ventuelle.

Les membres du collectif « *Revoir le stationnement* »
